

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2008**

Administration Générale

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES FINANCIERES ET RESSOURCES INTERNES

- 1-1) Budget supplémentaire 2008 – Budget Principal
- 1-2) Budget supplémentaire 2008 – Budgets Annexes
 - A - Eau potable
 - B – Bioqual
 - C - Atelier Collectif de Taurillons
 - D - Comptoir Appaméens des Viandes (CAV)
 - E - Hôtellerie de Plein Air
 - F - Lotissement zone d'activités du Chandelet
- 1-3) Budget supplémentaire 2008 – Régie des Abattoirs
- 1-4) Montants maximum pour une ligne de trésorerie
- 1-5) Augmentation de la redevance abattage et de la taxe d'usage – Régie des Abattoirs
- 1-6) Attribution de subventions
- 1-7) Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour l'octroi d'une subvention
- 1-8) Redevance d'occupation du domaine public
- 1-9) Décisions Municipales
- 1-10) Bilan d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers – Exercice 2007
- 1-11) Rétrocession d'emprises départementales – Carrefour de Georges
- 1-12) Déclassement d'un chemin non dénommé situé Route de Bénagues
- 1-13) Cession d'une emprise située Route de Bénagues – M. et Mme DE LAVILLE BIOT
- 1-14) Cession Impasse Mercure – SCI PAM – Modificatif

II - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2-1) Programme Local de l'Habitat
- 2-2) Conventions avec le Conseil Général – Reconquête des centres-bourgs en Ariège
- 2-3) Dénomination d'impasse
- 2-4) Avenant n°2 à la convention de mobilier urbain n°1
- 2-5) Constitution de la commission communale des impôts directs

III - TRAVAUX

- 3-1) Transfert de la Maison de la Solidarité – Appel d'Offres Ouvert
- 3-2) Construction d'une salle de restaurant, d'un multi accueil et d'une salle CLAE à l'Ecole Maternelle des Condamines - Appel d'Offres Ouvert
- 3-3) Construction d'une salle de restaurant et d'un multi accueil à l'Ecole Maternelle Gabriel Fauré - Appel d'Offres Ouvert
- 3-4) Marché à bon de commande – Travaux de voirie - Appel d'Offres Ouvert
- 3-5) Extension de l'école élémentaire des Canonges – Lot N°6 : Electricité – Avenant N°1
- 3-6) Extension de l'école élémentaire des Canonges – Lot N°1 : Gros œuvre – Avenant N°1

VI - PATRIMOINE CULTUREL

- 4-1) Convention de partenariat – Association « Juste un avant-goût »/Mairie de Pamiers – Opération « Entrez dans la danse »
- 4-2) Convention Ville de Pamiers – Ecole Municipale de Musique – Association Arlequin des Etoiles – Compagnie de théâtre
- 4-3) Convention Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) – CIBC de l'Ariège – Mairie de Pamiers
- 4-4) Restauration des archives municipales – Numérisation du fonds photos – Demande de subvention

VII - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 5-1) Réhabilitation de la filière ozone de l'usine de production d'eau potable – Validation du dossier « PRO » et demande d'attribution de subventions

L'an deux mille huit et le seize octobre à 18 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire André TRIGANO.

Date de la convocation : 10 octobre 2008

Présents : André TRIGANO – Gérard LEGRAND – Claude DEYMIER – Hubert LOPEZ – Françoise PANCALDI – Lucien QUEBRE – Jean-Marc SALVAING – Patricia DELATTRE - Renée-Paule BERAGUAZ – Christiane ESPAÑA – Raymond BERNIE – Paul CLARAC – Roger RIBAUTE - Ginette ROUSSEAU – Anne-Marie DELPY – Annie ANGE-CASSAGNAVERES - Marcelle DEDIEU - Francis COTTES – Jean-Paul DEDIEU - Didier CERNY – Patricia SCHAEFFER – Jean GUICHOU – Isandre SEREE DE ROCH - Louis CLAEYS – Bernadette SUBRA-SUARD Michel TEYCHENNE – Catherine QUINTARD-GALVEZ – Dominique CASTAGNE – Carmen BARTHES – Françoise MATRICON.

Procuration : Martine ROSTAIN à André TRIGANO

Absent excusé : Khadija ACHI - Emile FRANCO

Secrétaire de séance : Jean GUICHOU.

Monsieur FRANCO est arrivé à partir du point 1-4.

Monsieur le Maire ouvre la séance en félicitant Monsieur Michel TEYCHENNE qui vient d'être nommé Député Européen et lui souhaite la réussite dans sa mission.

Il donne lecture des procurations, désigne Monsieur Jean GUICHOU en tant que secrétaire de séance, et demande aux membres du Conseil d'approuver les procès-verbaux des séances des 10 juillet et 28 août 2008.

1-1) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur LEGRAND, rapporteur, indique qu'il va être procédé au vote du budget supplémentaire 2008 qui présente les grandes caractéristiques suivantes :

- ⇒ Il y a cette année un recours à l'emprunt dès le BS 2008 de 735.500 € pour honorer les dépenses réalisées en investissement qui n'avaient pas été prévues au Budget Primitif comme l'achat de la Providence et la préemption d'une maison avenue du Jeu du Mail pour assurer une liaison piétons – vélos avec le complexe sportif de Balussou.
 - ⇒ Nous autofinançons en outre les travaux de mise en sécurité de la MJC et la première tranche de financement du transfert de la Maison de la Solidarité (le solde interviendra au BP 2009).
 - ⇒ Concernant la section de fonctionnement l'ajustement total est de 108.150 €.
- Ce chiffre est remarquable dans la mesure où il montre d'une part la qualité de la prévision budgétaire mais aussi d'un suivi budgétaire rigoureux.

Il est proposé de passer au vote.

		<u>A) INVESTISSEMENT</u>	
<u>Augmentation de dépenses</u>		<u>Augmentation de recettes</u>	
Chapitre 040		Résultat au 31-12-2007	- 2.447.819
Travaux régie bâtiments	30.000	Restes à réaliser au 31-12-07	- 717.947
Travaux régie voirie	30.000		-----
Chapitre 21		Besoin autofinancement	- 3.165.766
Achat operculeuse pour la cantine	5.300	Affectation excédent fonctionnement	3.170.000
Achat d'un véhicule pour les S.techniques	14.000	Solde disponible	4.234
Achat d'un lave-linge pour l'école des Carmes	330		
Achat de la Providence	620.000		
Préemption d'une maison Jeu du Mail (Plan vélo)	115.500		
	1.000	Subvention CAF pour les acquisitions	
Achat d'équipement pour le RASED	1.000	de mobilier au centre de Las Parets	15.000
Travaux acoustique à l'école de Musique	28.000	Subvention FNADT pour les travaux à	
Achat de matériel de voirie	5.000	la maison de la solidarité	20.000
		Subvention du Conseil Général pour	
Travaux de sécurisation à la MJC	66.000	les travaux à la Maison de la Solidarité	30.000
		Emprunt	735.500
Clôture au centre de loisirs Las Parets	33.000		
Transfert de la Maison de la Solidarité 1 ^{ère} tranche	100.000	Transfert de crédits de la section de	
Complément sur les travaux à la station de monte	10.000	fonctionnement en investissement	308.396
Solde marché Maîtrise Œuvre Maison des			
Services Publics	2.000		
Aire de jeux pour les enfants (Montredon & Mas St			
Antonin)	23.000		
Décharge Barrès	30.000		
	-----		-----
Total Général	1.113.130	TOTAL :	1.113.130

La délibération est adoptée à l'unanimité

<u>B) FONCTIONNEMENT</u>		<u>Augmentation de recettes</u>	
<u>Augmentation de dépenses</u>			
Subvention pour le foot	7.500	Excédent au 31-12-2007	746.317,85
Subvention pour les parents d'élève	150	Subvention DRAC pour restauration bas relief Statue St Vincent de Paul	4.350
Subvention ACP festival d'orgues	500	Subvention Région pour restauration bas relief Statue St Vincent de Paul	1.450
Reversement Comité des Fêtes	10.665	Subvention Département pour restauration bas relief Statue St Vincent de Paul	1.450
Subvention Vaillante Appaméenne	500	Fournitures travaux en régie	60.000
Subvention SIAM Boxing	500	<u>Diminution de crédits</u>	
Participation action d'alphabétisation par Greta	3.000	Crédit fonctionnement Rased	1.000
Plan communal de sauvegarde (Etudes)	10.000	Subvention au festival de Théâtre d'Ariège	11.000
Subvention au festival de Théâtre d'Ariège	11.000		-----
Subvention FUH	500		
Restauration bas relief Statue St Vincent de Paul	14.500		
Travaux en régie voirie	30.000		
Travaux en régie bâtiments	30.000		
Dépenses imprévues	398.356,85		
Transfert de crédits de la section de fonctionnement en investissement	308.396		

TOTAL	825.567,85	TOTAL	825.567,85

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-2A) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE

Monsieur QUEBRE, rapporteur, présente le budget supplémentaire 2008 de l'eau potable :

		I) <u>INVESTISSEMENT</u>		
Recettes			Dépenses	
Résultat au 31-12-2007		- 125.504,05		
Restes à réaliser au 31-12-2007		- 377.400		

Besoin autofinancement		502.904,05		
Affectation excédent de fonctionnement		503.000		

Solde		95,95		
		II) <u>FONCTIONNEMENT</u>		
Recettes			Dépenses	
Excédent reporté au 31-12-2007		170.139,37		

La délibération est adoptée avec :

25 voix pour

7 abstentions (M. CLAEYS, Mme SUARD, M. TEYCHENNE, Mme QUINTARD, M. CASTAGNE, Mmes BARTHES et MATRICON)

1-2B) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE – BIOQUAL

Monsieur LEGRAND, rapporteur, présente le budget supplémentaire 2008 de Bioqual :

		I) <u>INVESTISSEMENT</u>		
Recettes			Dépenses	
Résultat au 31-12-2007		- 13.533,06		
Affectation excédent de fonctionnement		13.533,06		

		II) <u>FONCTIONNEMENT</u>		
Recettes			Dépenses	
Excédent reporté au 31-12-2007		810,55		

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-2C) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE – ATELIER COLLECTIF DE TAURILLONS

Monsieur LEGRAND, rapporteur, présente le budget supplémentaire 2008 de l'Atelier Collectif de Taurillons :

	Recettes	I) <u>INVESTISSEMENT</u>	
Résultat au 31-12-2007		- 38.010,60	
Affectation excédent de fonctionnement		38.010,62	

Solde		0,02	

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-2D) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE – COMPTOIR APPAMÉEN DES VIANDES (CAV)

Monsieur LEGRAND, rapporteur, présente le budget supplémentaire 2008 de CAV :

	Recettes	I) <u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses
Résultat au 31-12-2007		3.075,23	

	Recettes	II) <u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses
Excédent reporté au 31-12-2007		216,58	

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-2^E) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE – HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Monsieur LEGRAND, rapporteur, présente le budget supplémentaire 2008 de l'hôtellerie de plein air :

	Recettes	I) <u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses
Résultat au 31-12-2007		- 18.219,68	
Affectation excédent de fonctionnement		18.219,68	

	Recettes	II) <u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses
Excédent reporté au 31-12-2007		689,20	
Excédent pris au B. P.		689	
Solde		0,20	

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-2F) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 – BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITÉS DU CHANDELET

Monsieur LEGRAND, rapporteur, présente le budget supplémentaire 2008 du Lotissement Zone d'Activités du Chandelet :

	I) <u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses
Recettes		
Résultat au 31-12-2007	- 344.282,25	
	II) <u>FONCTIONNEMENT</u>	
Résultat au 31-12-2007	922	

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-3) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 – RÉGIE DES ABATTOIRS

Monsieur DEYMIER, rapporteur, présente le budget supplémentaire 2008 de la Régie des Abattoirs :

	I) <u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses
Recettes		
Résultat au 31-12-2007	165.445,12	
Restes à réaliser au 31-12-2007	- 24.809,54	

	140.855,58	
	II) <u>FONCTIONNEMENT</u>	
Excédent au 31-12-2007	5.474,93	

La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur Maire indique qu'un point pourrait être fait sur la crise économique et les incidences que cela pourrait avoir sur la Commune de Pamiers.

Actuellement il y a deux sortes de crises : financière c'est-à-dire boursière et bancaire qui semble un peu moins dramatique qu'elle ne l'a été. Les conséquences qu'il pourrait y avoir sur la ville ce serait ce qui arrive à de nombreuses villes, c'est qu'on ne puisse plus trouver les crédits nécessaires pour assurer les investissements. Pour cela il rassure les membres du Conseil, la Commune a fait ses demandes d'investissement et les banques suivent totalement la Commune et il n'y a pas de restriction sur les crédits actuels. Par ailleurs il y a la crise économique proprement dite, et Monsieur le Maire pense qu'il conviendrait de ne pas engager toutes les dépenses de la Commune sans savoir exactement comme cela évoluera. Il s'interroge sur trois points : premièrement il craint que la crise économique ait des incidences non pas sur le foncier bâti, mais sur la taxe professionnelle oui. Sans être assuré que cela arrivera il pourrait y avoir une stagnation, ce qui paraît probable, c'est-à-dire peu d'installations nouvelles et peu d'investissements nouveaux et donc moins de recettes de taxe professionnelle. Si cela se produisait, la ville aurait des recettes stables jusqu'en 2011, date à laquelle elle percevrait la taxe professionnelle de la presse de l'usine, donc la prudence serait que la ville répartisse en trois volets les programmes d'investissement. Tout d'abord ce qui est engagé : c'est la Providence qu'il faut payer à présent et les opérations qui sont en cours que les Conseillers connaissent et pour lesquels la ville a les moyens de faire face. Puis il y a un deuxième volet qui représente environ trois millions, qui est la moyenne des remboursements des emprunts par an. La croissance sera poursuivie mais avec une certaine retenue. Sur ce deuxième volet ce sont des projets comme les classes passerelles par exemple qui sont prévus et pour

lesquels des subventions importantes seront versées (40 à 50 %). Le troisième volet concerne les gros investissements qui sont en cours d'étude, comme la Vaillante, la salle polyvalente... : il est donc prudent de terminer les études puisqu'elles sont commencées et de ne prendre aucune disposition tant que l'issue de la crise économique reste inconnue.

Si les taux ne baissent pas il est évident qu'il conviendra de réfléchir avant d'emprunter 4 ou 5 millions.

Par ailleurs il est très probable que les coûts de construction ne vont plus augmenter et vont très certainement baisser.

Monsieur le Maire conclut en demandant s'il y a des remarques.

Monsieur TEYCHENNE répond qu'il était effectivement utile de faire ce point et en remercie Monsieur le Maire. Il souhaite poser deux questions. Dexia était un partenaire important de la mairie de Pamiers, Dexia n'est pas aujourd'hui totalement sécurisé, les Etats Français et Belge sont intervenus, l'avenir de sa filiale américaine pose problème, donc aujourd'hui qu'elle est la part des emprunts que la Mairie de Pamiers a auprès de Dexia ?

Monsieur le Maire répond que cela doit être de l'ordre de 40 à 50 % mais la ville n'a aucun risque car c'est Dexia qui a un risque. Par contre, il souligne que la ville est touchée indirectement par Dexia qui aujourd'hui ne pourra pas prêter comme il le souhaite aux Collectivités Locales alors que c'était sa mission principale pour ne pas dire la seule.

Monsieur TEYCHENNE fait remarquer qu'heureusement que l'Etat a pu garantir ces banques, car Dexia était en situation de faillite, et sans cette intervention la commune aurait pu être amenée à effectuer des remboursements anticipés.

Monsieur le Maire répond que même si Dexia n'avait pas bénéficié de la garantie de l'Etat, la Commune a des emprunts à taux fixe avec des échéances et il n'aurait pas été possible de demander à la ville de rembourser avant terme.

Monsieur TEYCHENNE poursuit son intervention concernant la taxe professionnelle et précise que le groupe de gauche s'interroge sur deux problèmes. Le Président SARKOZY avait envisagé une réforme de cette taxe et dans l'immédiat le devenir de cette taxe reste inconnu. Par ailleurs il y a au niveau de la Communauté de Communes le projet de taxe professionnelle unique qui transférerait sur la Communauté de Communes la totalité de la croissance de la taxe professionnelle. Or il est constaté aujourd'hui que la croissance va être faible voire inexistante. Donc face à l'inconnu de la décision du gouvernement et face à la situation économique, il demande qu'elle est la position de Monsieur le Maire sur la TPU.

Monsieur le Maire répond qu'elle est très claire : il est temps d'attendre. Comme l'avenir de la taxe professionnelle n'est pas connu, comme la croissance ne sera pas la même, quel intérêt les communes rurales pourraient-elles avoir à créer cette TPU ? La Commune de Pamiers est favorable à la TPU, bien qu'elle offre beaucoup moins d'intérêt qu'à un certain moment. Il termine en disant que face à cela il est prudent d'attendre et de voir.

Monsieur TEYCHENNE partage cette position.

Monsieur FRANCO fait connaître son accord avec l'analyse de Monsieur le Maire qui est une analyse de prudence. Par contre il indique qu'à son sens les coûts de construction ne sont pas amenés à baisser, mais ils baissent c'est un fait. Concernant les études il précise qu'il est indispensable qu'elles le soient même si à moment donné la Commune sera amenée à faire des choix, ils seront faits en connaissance de cause.

Monsieur le Maire répond qu'aucun projet ne sera abandonné, ceux qui sont en cours seront poursuivis, les projets inscrits pour l'année prochaine seront traités, les grands projets seront poursuivis mais la Commune attendra de voir comment la situation évolue.

Madame MATRICON souhaiterait que le Conseil tienne compte de ce que Monsieur le Maire vient de dire, lors de l'examen du dossier sur le Plan Local de l'Habitat, qui tel qu'il est est surréaliste par rapport à la situation.

1-4) MONTANTS MAXIMUM POUR UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur DEYMIER, rapporteur, rappelle que dans sa séance du 22 mai 2008, le Conseil Municipal avait décidé de fixer à 150.000 euros le montant maximum de la ligne de crédit de trésorerie de la régie des abattoirs pour la période du 1er août 2007 au 31 juillet 2008.

Ce montant doit être augmenté à 200.000 € à compter du 1er novembre 2008.

Madame SUARD indique que suite aux réunions qui se sont déroulées au mois de septembre elle souhaiterait faire part des réflexions du groupe de gauche sur le devenir de l'abattoir. Elle précise que si elle a voulu travailler aux côtés de Monsieur DEYMIER c'est parce qu'elle est personnellement attachée à cette structure car c'est quelque chose qui est dans l'histoire de Pamiers et il s'agit également d'emplois de la zone industrielle pour lesquels il apparaît important de tout mettre en œuvre pour les préserver. Elle souligne qu'à l'issue de l'audit qui a été réalisé la commune ne peut que se féliciter du travail accompli par Monsieur DEYMIER qui a consacré beaucoup de temps et d'efforts. Il s'est dégagé de la dernière réunion qu'il serait important de provoquer une réflexion, avant qu'il n'y ait un désengagement de la ville, au niveau départemental avec la Chambre d'Agriculture, la DDA et les principaux usagers de l'abattoir. Elle indique qu'il faudrait que la municipalité soit le pilote de cette réflexion départementale. Même si l'outil est vétuste, l'abattoir de Pamiers est celui qui a la meilleure technicité et la plus forte activité. Si la commune souhaite obtenir des aides financières il faudrait qu'elle soit en mesure de présenter un projet pour l'avenir avec un véritable engagement, une véritable volonté d'entreprise. La Commune devrait s'impliquer très fortement dans cette réflexion et peut-être prévoir le développement d'autres filières agro-alimentaires qui pourraient venir alimenter le territoire agricole de la Basse Ariège.

Monsieur le Maire remercie Madame SUARD. Les abattoirs sont une éternelle préoccupation et la Commune est très inquiète et soucieuse pour l'emploi. Il ajoute qu'il faudrait une subvention de fonctionnement pour les abattoirs et pas seulement d'investissement car l'abattoir est d'une manière récurrente déficitaire. Il précise que Monsieur DEYMIER mène différentes actions, dont les réponses seront connues en décembre au prochain Conseil.

Madame SUARD ajoute qu'elle a mené cette réflexion à la suite du dernier conseil d'exploitation où le représentant de la Chambre d'Agriculture ou le représentant de la DDA ont évoqué une réflexion départementale en disant qu'il faudrait qu'il y ait absolument un regroupement nécessaire à l'obtention des aides de la Région ou de l'Europe.

Monsieur CASTAGNE demande s'il ne serait pas possible d'étudier la mise en place d'un pôle agro-alimentaire sur notre territoire qui pourrait être porteur ; tout ceci pour éviter une privatisation de l'abattoir.

Monsieur le Maire répond que depuis des années il a été envisagé de créer un pôle agro-alimentaire mais ce n'est pas si facile, et Monsieur DEYMIER n'a pas encore abandonné ce projet. Il indique que la Commune perd 100.000 € par an aux abattoirs et cela ne fait que croître chaque année ; d'un autre côté il y a beaucoup de dettes, un million passé. Il ajoute que par ailleurs il faudrait 600.000 € de travaux. Il termine en disant que la municipalité est ouverte à toute proposition pour ce dossier.

Monsieur CASTAGNE ajoute qu'il serait judicieux de mettre en avant la qualité des produits de l'abattoir et l'excellence de l'outil.

Monsieur le Maire propose à Monsieur CASTAGNE d'assister à la commission de travail pour faire part de ses propositions. Il souhaite faire une réflexion en précisant que pour les gens l'excellence de l'outil ne compte pas mais c'est le prix qu'ils payent qui les importe.

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-5) AUGMENTATION DE LA REDEVANCE ABATTAGE ET DE LA TAXE D'USAGE – RÉGIE DES ABATTOIRS

Après l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie et de la Commission Consultative de la Taxe d'Usage réunis le 30 septembre 2008, Monsieur DEYMIER, rapporteur, propose de valider les nouveaux tarifs dont le détail figure dans votre dossier à compter du 1^{er} novembre 2008.

Cette revalorisation correspond à une hausse de 6 % de la redevance d'abattage et à une hausse de 2 euros par tonne de la Taxe d'Usage.

Monsieur DEYMIER indique qu'il s'agit d'une hausse importante mais c'est le minimum pour arriver à limiter le déficit.

Monsieur DEYMIER précise que la question qui se pose est celle de l'avenir de l'abattoir. Au-delà de la réflexion sur un pôle agro-alimentaire, l'un n'empêchant pas l'autre, la première des réponses à apporter est de savoir si dans 4 ou 5 ans l'abattoir sera toujours là. L'objectif est donc d'essayer de trouver une solution avant d'être dans une situation dramatique et pouvoir le conserver. Le premier souci de la Municipalité est de conserver l'abattoir et surtout les emplois. Il ajoute que lors du premier mandat des démarches avaient été faites pour faire venir des entreprises autour de l'abattoir mais sans succès. Une seconde réflexion à mener est : est-ce qu'il appartient à une commune de gérer un abattoir qui est un outil industriel ?

Monsieur TEYCHENNE intervient pour indiquer qu'il y aura un petit travail à faire sur la définition de service public, terme employé précédemment. Il pense que le rôle de la Commune est aussi d'aider à structurer l'économie et non de se décharger d'un abattoir quand on voit que le secteur est fragile, car cela signifie qu'on laisse les privés gérer avec le risque de faire faillite. Il ajoute qu'il y a un enjeu central sur l'abattoir pour le département et il ne faudrait pas que la municipalité reste seule sur ce point. La proposition d'une table ronde avec la Région, le Département y compris les autres villes doit être retenue pour trouver une solution.

Monsieur le Maire abonde dans le sens de Monsieur TEYCHENNE mais il ajoute que si la Commune n'avait pas voulu s'occuper de l'abattoir, il y a 15 ans qu'il ne serait plus question des abattoirs à la Mairie de Pamiers. La situation d'aujourd'hui prouve bien que des solutions ont été recherchées et la Municipalité doit à nouveau en rechercher.

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-6) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur LEGRAND, rapporteur, propose d'allouer les subventions suivantes

Fonction 40 – Sport

- | | |
|---|----------------|
| - Football Club de PAMIERS (exceptionnelle) | 7.500 € |
| - SIAM Boxing | 500 € |
| - Vaillante Appaméenne | 500 € |

complément pour la participation au championnat de France

Fonction 20 – Enseignement services communs

- | | |
|---|--------------|
| - Association des Parents d'élèves Indépendants | 150 € |
|---|--------------|

Fonction 31 – Culture expression artistique

- | | |
|--|--------------|
| - Association des Commerçants de Pamiers festival d'orgues | 500 € |
|--|--------------|

Madame QUINTARD demande ce qu'est l'association des Parents d'élèves indépendants.

Monsieur QUEBRE répond qu'il s'agit de l'association qui représente les parents d'élèves à l'école des Canonges et la subvention est demandée dans le cadre de l'opération éco-mobilité, de la semaine du vélo, une remise de maillots et de trophées aux élèves a été organisée par la suite.

Madame QUINTART intervient concernant les attributions de subventions en général en disant qu'il faudrait peut-être réfléchir à des contractualisations avec certaines de ces associations quand il s'agit de subvention pour le fonctionnement ordinaire, ce qui donnerait un peu plus de cohérence.

Monsieur LEGRAND répond que cette démarche est en cours et la commission des finances sera très prochainement convoquée sur ce sujet.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura toujours des demandes exceptionnelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-7) CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARIÈGE POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

Monsieur LEGRAND, rapporteur, rappelle que dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2008, le Conseil avait autorisé l'acquisition en investissement de mobilier et de matériel pour l'accueil de loisirs au centre de Las Parets.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ariège vient de faire part à la Commune de sa décision d'attribuer une subvention de 15.000 € (soit 22,13 % du coût prévisionnel TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-8) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur LEGRAND, rapporteur, indique que l'occupation du domaine public par des canalisations de gaz ouvre droit au paiement d'une redevance appelée RODP : redevance d'occupation du domaine public. Cette RODP est due au gestionnaire du domaine public occupé, en l'occurrence la commune.

Un décret du 25 avril 2007 publié au journal officiel le 27 avril 2007 a modifié le calcul de cette redevance. Ainsi un montant plafonné de la redevance (PR) est obtenu par la formule suivante :

$$PR = (0,035 \times \text{Longueur}) + 100$$

Il est proposé de valider le taux de 100 % à appliquer au plafond de redevance.

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-9) DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur LEGRAND, rapporteur, propose de prendre acte des décisions municipales n°08-093 à 08-138 prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation et dont vous avez le détail dans votre dossier.

08-093 : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES – MISSION SPS

Il est décidé d'attribuer le marché de prestations de services pour la mission de sécurité et prévention de la santé dans le cadre des travaux projetés de création d'une chaufferie au bois énergie et au gaz naturel et d'un réseau de chaleur desservant une école et 90 logements dans le quartier du Chandelet à la Société ELYFEC à Toulouse, pour un montant de 2.124 € HT.

- 08-094 : **REMBOURSEMENT PAR LA SMACL DE DOMMAGES : CHOC D'UN VEHICULE SUR UNE BORNE INCENDIE AV DE FOIX – SINISTRE DU 10 DECEMBRE 2007**
Le remboursement de 2.175,09 € en règlement du sinistre du 10 décembre 2007 est accepté.
- 08-095 : **MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES – CONTROLE TECHNIQUE**
Il est décidé d'attribuer le marché de prestations de services pour la mission de contrôle technique des travaux projetés de création d'une chaufferie au bois énergie, et au gaz naturel et d'un réseau de chaleur à la Société APAVE SUD EUROPE à Foix, pour un montant de 4.080 € HT.
- 08-096 : **CONVENTION D'OCCUPATION D'UN BUREAU – 46 AV DE LA RIJOLE – ASSOCIATION IRFA SUD**
Il est décidé de louer à l'Association IRFA SUD un bureau de 13 m² situé 46 Av de la Rijole pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2008 et moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 150 euros.
- 08-097 : **CONVENTION D'OCCUPATION D'UN BUREAU – 46 AV DE LA RIJOLE – SARL VIADIS**
Il est décidé de louer à la SARL VIADIS un bureau de 8 m² situé 46 Av de la Rijole pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2008 et moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 300 euros.
- 08-098 : **MARCHE DE FOURNITURES – ORDINATEURS ET PERIPHERIQUES**
Il est décidé d'attribuer le marché de fournitures, installation et mise en service d'ordinateurs et périphériques au GIE NET IMAGES RESEAU à Pamiers, pour un montant de 20.551 € HT.
- 08-099 : **MARCHE DE FOURNITURES – MATERIEL PUBLICITAIRE**
Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture de matériel publicitaire à la société CHAUSSON PUBLICITE à Pamiers, pour un montant de 7.980 € HT.
- 08-100 : **MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES – MISSION SPS – MAISON DE LA SOLIDARITE**
Il est décidé d'attribuer le marché de prestations de services pour la mission de sécurité et prévention de la santé dans le cadre des travaux projetés d'aménagement de bureaux à la Maison de la Solidarité au Bureau Véritas à Foix, pour un montant de 4.505 € HT.
- 08-101 : **MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES – ARCHIVES MUNICIPALES – NUMERISATION DE PHOTOGRAPHIES.**
Il est décidé d'attribuer le marché de prestations de services pour la mission de numérisation de photographies des Archives municipales à la société SCASI.COM à Pamiers, pour un montant minimum de 500 €HT et un montant maximum annuel de 2.000 € HT.
- 08-102 : **MARCHE DE FOURNITURE – TRAVAUX D'IMPRIMERIE**
Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture de travaux d'imprimerie à l'imprimerie POILITO à Pamiers, pour un montant de 6.530,58 € HT.
- 08-103 : **MARCHE DE TRAVAUX – MAISON DE LA PETITE ENFANCE – FOURNITURE ET POSE D'UNE PROTECTION SOLAIRE**
Il est décidé d'attribuer le marché de travaux pour la fourniture et la pose d'une protection solaire à la Maison de la Petite Enfance à la Société Toiles et Bâches Gournac à Saverdun, pour un montant de 6.640 € HT.
- 08-104 : **MARCHE DE TRAVAUX – MAISON DE LA PETITE ENFANCE – FOURNITURE ET POSE DE BRISES SOLEIL**
Il est décidé d'attribuer le marché de travaux pour la fourniture et la pose de brises soleil à la Maison de la Petite Enfance à la Société Midi-Stores à Fenouillet, pour un montant de 11.986 € HT.
- 08-105 : **MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES – VERIFICATION REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES**
Il est décidé d'autoriser la signature par la personne habilitée représentant le pouvoir adjudicateur d'un avenant N° 2 au marché de prestations de services pour la vérification réglementaire des installations électriques des bâtiments communaux passé avec APAVE à l'Union, portant le montant total de la rémunération à 9.607,02 €.
- 08-106 : **MARCHE DE TRAVAUX – FOURNITURE ET POSE DE RANGE CONTENEURS MAÇONNES**
Il est décidé d'autoriser la conclusion d'un avenant N° 1 au marché passé avec l'entreprise LATRE FRERES pour la fourniture et la pose de range conteneurs maçonnés, ramenant le marché à la somme de 10.179,80 €.
- 08-107 : **MARCHE DE TRAVAUX – DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DES CARMES**
Il est décidé d'autoriser la conclusion d'un avenant N° 1 au marché passé avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION PYRENEES pour la démolition suivie de la reconstruction du Pont des Carmes, ramenant le marché à la somme de 35.157,16 €.
- 08-108 : **MARCHE DE TRAVAUX – INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION A LA TRESORERIE GENERALE DE PAMIERIS – AVENANT N° 1 AU LOT N° 1**
Il est décidé d'autoriser la conclusion d'un avenant N° 1 au marché passé avec l'Entreprise ACTION FROID, portant le marché à la somme de 24.325 €.

- 08-109 : **REPRISE VEHICULE RENAULT 7280 FZ 09 – MERCEDES BENZ VI**
Il est décidé de céder, dans le cadre de la reprise, à Mercedes Benz VI Toulouse, le véhicule Renault immatriculé 7280 FZ 09, pour un montant de 1.794 €.
- 08-110 : **MARCHE DE FOURNITURE – SERVICE DE L'ETAT CIVIL**
Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture de mobilier et cloison pour le service de l'Etat Civil à la Société Bureau Service à Carcassonne pour le lot 1 (4.017,55 € HT) et à la société SAMG à Pamiers pour le lot 2 (2.432,32 € HT).
- 08-111 : **MARCHE DE FOURNITURE – MAISON DE LA PETITE ENFANCE**
Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture de mobilier pour la Maison de la Petite Enfance à la société DAILLOT à Ban de Laveline pour un montant de 497,62 € HT.
- 08-112 : **MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES – ARCHIVES COMMUNALES**
Il est décidé d'attribuer le marché alloti de restauration des archives communales à la Société LA RELIURE DU LIMOUSIN pour le lot 1 (614,25 € HT) ; l'ATELIER QUILLET pour le lot 2 (223,15 € HT) ; LA RELIEURE DU LIMOUSIN pour le lot 3 (1.592,50 € HT) ; l'ATELIER QUILLET pour les lots 4 et 5 (687,51 € HT et 602,53 € HT).
- 08-113 : **MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES – OCUP PUBLICATIONS**
Il est décidé d'attribuer le marché de prestations de services pour la diffusion d'informations dans un journal d'annonces gratuites à la société SEJGA Paru Vendu à Pamiers, pour un montant minimum de 4.000 € HT et un montant maximum de 7.000 € HT.
- 08-114 : **MARCHE DE FOURNITURE – PROGICIELS DE GESTION**
Il est décidé d'attribuer le marché alloti de fourniture de progiciels informatiques et de prestations associées à la Société CIRIL INGENIERIE PROGICIEL à Villeurbanne pour les lots 1 et 2, et un montant total de marché de 99.120,33 € HT.
- 08-115 : **MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES – OCUP PUBLICATIONS**
Il est décidé d'attribuer le marché de prestations de services pour la diffusion d'informations dans un journal local d'informations au groupe LA DEPECHE DU MIDI à Toulouse, pour un montant minimum de 12.000 € HT et un montant maximum de 18.000 € HT.
- 08-116 : **MARCHE DE FOURNITURE – PLAN DE LA VILLE**
Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture d'un plan de la ville à l'Imprimerie POLITICO pour un montant de 2.923,12 € HT.
- 08-117 : **MARCHE DE FOURNITURE – PLANTES BISANNUELLES**
Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture de plantes bisannuelles à la société GRAINES VOLTZ à Colmar, pour un montant de 2.246,33 € HT.
- 08-118 : **MARCHE DE FOURNITURE – EQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET DE SECURITE**
Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture d'équipements de travail et de sécurité à la SARL R.S.F. à Montauban pour un montant minimum annuel de 10.000 € HT et un montant maximum annuel de 40.000 € HT.
- 08-119 : **MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES – A.M. O. STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE**
Il est décidé d'attribuer le marché de prestation de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la problématique du stationnement en centre ville au cabinet APMS pour un montant de 8.250 € HT.
- 08-120 : **EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION – 27 RUE GABRIEL PERI**
Il est décidé d'exercer le droit de préemption de la commune sur la vente du bien situé 27 Rue Gabriel Péri, au prix de 50.000 euros.
- 08-121 : **LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE – BUDGET PRINCIPAL DU 1/8/08 AU 31/7/09 – CAISSE DE CREDIT AGRICOLE – 2.000.000 €**
Il est décidé de contracter une ligne de crédit de trésorerie de 2.000.000 € pour le budget principal de la commune pour la période susvisée.
- 08-122 : **LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE – REGIE DES ABATTOIRS – DU 1/8/08 AU 31/7/09 – CAISSE DE CREDIT AGRICOLE – 150.000 €**
Il est décidé de contracter une ligne de crédit de trésorerie de 150.000 € pour la Régie des Abattoirs pour la période susvisée.
- 08-123 : **RESILIATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN ATELIER – 42 BIS AV DE LA RIJOLE – ENTREPRISE INDIVIDUELLE BRUNO GUIOTTE**
Il est décidé de résilier la convention d'occupation susvisée au 31 août 2008.
- 08-124 : **CONVENTION D'OCCUPATION – MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ET DE L'ACTION SOCIALE – INSTEP MIDI-PYRENEES**
Il est décidé de mettre à la disposition de l'Instep Midi-Pyrénées un bureau situé au 4^{ème} étage du bâtiment, pour une durée de 7 mois à compter du 1^{er} septembre 2008 et moyennant le paiement des charges de fonctionnement qui s'élèvent à 82 € par mois.
- 08-125 : **MARCHE DE FOURNITURE – PEINTURE**

Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture de peinture label « NF Environnement » et « Ecolabel Européen » à la société Comptoir Seigneurie Gauthier à Pamiers pour un montant minimum annuel de 3.000 € HT et un montant maximum annuel de 12.000 € HT.

08-126 : **MARCHE DE TRAVAUX – REHABILITATION DE LA GALERIE DES BIENFAITEURS DANS L'ANCIEN HOPITAL DE PAMIERS**

Il est décidé d'autoriser la conclusion d'un avenant N° 1 au marché passé avec l'entreprise Centenero et Fils pour la réhabilitation de la Galerie, ramenant le marché à la somme de 25.520,07 € HT.

08-127 : **MARCHE DE FOURNITURE – ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DE TYPE FOURGONNETTE**

Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture d'un véhicule utilitaire de type fourgonnette à la société MURATET AUTO à Pamiers pour un montant de 11.300 € HT.

08-128 : **MARCHE DE FOURNITURE – VEHICULE UTILITAIRE**

Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture d'un véhicule utilitaire de type « plateau » à la société AUTO SERVICES PAMIERS, pour un montant de 11.697,32 € HT.

08-129 : **MARCHE DE TRAVAUX – AMENAGEMENT D'UNE ECURIE DE 10 BOX ET D'UNE CARRIERE AU HARAS DES TROIS BORNES**

Il est décidé d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement d'une écurie de 10 box et d'une carrière au Haras à la société EIFFAGE CONSTRUCTIONS PYRENEES pour le lot 1 (35.635,56 € HT) ; à la société FIBERSOIL pour le lot 2 (24.020 € HT) ; à la Société LA MAISON DU CHEVAL pour le lot 3 (45.361 € HT) ; à la société CENTENERO ET FIL pour les lots 4 et 5 (2.921,66 € HT et 2.358,71 € HT).

08-130 : **MARCHE DE TRAVAUX – CONSTRUCTION D'UNE COUVERTURE DE BOULODROME – QUARTIER DU FOULON**

Il est décidé d'autoriser la conclusion d'un avenant N° 1 au marché passé avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTIONS PYRENEES, augmentant le montant du marché à la somme de 27.078,35 €, et d'autoriser un avenant N° 1 au marché passé avec l'entreprise RIVES METALLIQUES CONSTRUCTIONS, augmentant le montant du marché à la somme de 51.355,31 €.

08-131 : **REGLEMENT A L'AMIABLE DE DOMMAGES : PROJECTION DE GRAVILLONS SUR UN VEHICULE PAR L'EPAREUSE AU ROND-POINT AVENUE DE LA RIJOLE – SINISTRE DU 1^{ER} JUILLET 2008**

Il est décidé de verser à Mme DOUMENQ la somme de 385,35 € TTC en réparation des dommages causés à son véhicule.

08-132 : **MARCHE DE FOURNITURE – AGENDA DE LA VILLE**

Il est décidé d'attribuer le marché de fourniture d'un agenda de ville, édition 2009, à la société Editions Municipales de France à Bondy, la rémunération du fournisseur étant exclusivement constituée par la vente d'espaces publicitaires insérés dans l'agenda.

08-133 : **AVENANT N° 8 – ELYO SUEZ**

Il est décidé de passer un avenant avec la société Elyo Suez pour une plus value induite d'un montant de 5.510 € HT.

08-134 : **MARCHE DE FOURNITURE – ORDINATEURS ET PERIPHERIQUES – ACQUISITION D'UN ORDINATEUR SUPPLEMENTAIRE**

Il est décidé d'autoriser la conclusion d'un avenant N° 1 au marché passé avec le GIE NET IMAGES RESEAU pour l'acquisition d'ordinateurs et périphériques, augmentant le marché à la somme de 21.090,30 €.

08-135 : **CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN ATELIER – 42 BIS AV DE LA RIJOLE – SARL L'AMAZONE**

Il est décidé de louer à la SARL L'Amazone un atelier situé 42 Bis Avenue de la Rijole, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2008 et moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 250 euros.

08-136 : **MARCHE DE FOURNITURE – PROGICIELS DE GESTION – FOURNITURE DE MATERIELS ET LOGICIELS COMPLEMENTAIRES**

Il est décidé d'autoriser la conclusion d'un avenant N° 1 au marché de fourniture de progiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines passé avec la société CIRIL INGENIERIE PROGICIEL, augmentant le marché à la somme de 109.340,05 € TTC.

08-137 : **AVENANT A L'OCCUPATION D'UN LOCAL 42 TER AV DE LA RIJOLE – SARL BATI CONCEPT**

Annulée

08-138 : **CONVENTION DE LOCATION – MONSIEUR RENE DEJEAN**

Il est décidé de louer à M. DEJEAN un local à usage de commerce situé 13 Rue Gabriel Péri pour une durée de un an à compter du 15 septembre 2008, et moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 350 euros.

Le Conseil prend acte

1-10) BILAN D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PAMIERS – EXERCICE 2007

Monsieur LEGRAND, rapporteur, indique que la loi du 12 juillet 1999 a introduit dans le code général des collectivités territoriales une série de dispositions destinées à assurer une meilleure information des habitants et des communes membres d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le président de l'EPCI doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif.

Il est proposé de prendre connaissance du rapport d'activités 2007 qui retrace l'ensemble des actions qui ont été entreprises dans le cadre des compétences transférées.

Monsieur LEGRAND précise que ce dossier étant une information il n'est pas soumis au vote.

1-11) RETROCESSION D'EMPRISES DEPARTEMENTALES – CARREFOUR DE GEORGES

Le Conseil Général a réalisé des travaux d'aménagement du carrefour de Georges, RD 11/511 et VC. Ces travaux sont à ce jour terminés.

Monsieur LEGRAND, rapporteur, propose d'accepter la rétrocession des emprises N°1, 4, 6 et 5, indiquées sur le plan. L'emprise N°5 ne sera rétrocedée à la ville qu'après avoir été déclassée du domaine public départemental.

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-12) DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN NON DÉNOMMÉ SITUÉ ROUTE DE BÉNAGUES

Monsieur LEGRAND, rapporteur, rappelle que le 22 mai 2008 le Conseil a décidé de procéder à une enquête publique en vue du déclassement du domaine public communal d'un chemin non dénommé situé Route de Bénagues.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 juin au 27 juin 2008 inclus. N'ayant reçu aucune observation le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Il est proposé de bien vouloir prononcer le déclassement de cette emprise afin de l'incorporer dans le domaine privé communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-13) CESSION D'UNE EMPRISE SITUÉE ROUTE DE BÉNAGUES – M.ET MME DE LAVILLE BIOT

Monsieur LEGRAND, rapporteur, indique que Monsieur et Madame DE LA VILLEBIOT ont demandé la possibilité d'acquérir le chemin non dénommé qui jouxte leur propriété.

Personne ne s'étant manifesté pendant l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 au 27 juin 2008, il est proposé de céder l'emprise dont nous venons de prononcer le déclassement à M. et Mme DE LA VILLEBIOT.

La cession serait consentie au prix de 3.500 euros, conformément à l'avis du Service des Domaines du 9 septembre 2008.

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-14) CESSION IMPASSE MERCURE – SCI PAM - MODIFICATIF

Monsieur LEGRAND, rapporteur, rappelle que le 11 octobre 2007, le Conseil a décidé de céder à la SCI PAM une emprise, d'une superficie de 3.140 m².

Or, il s'avère que cette emprise a fait l'objet de remblaiements avec des matériaux en tout genre. Afin de réaliser la purge de ces remblais, l'acquéreur est obligé d'engager des travaux d'un montant de 69.104,88 € TTC.

Le service des Domaines a donc été saisi une nouvelle fois sur la base de ces nouvelles données.

L'avis du Service des Domaines du 9 juillet 2008, évalue l'emprise à la somme de un euro.

Il est proposé d'approuver la convention qui modifie le prix de cession initial et prévoit une transaction sur la base de l'avis du Service des Domaines,

La délibération est adoptée à l'unanimité

2-1) PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur LOPEZ, rapporteur, indique que le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de définition, de programmation et de pilotage d'une stratégie d'actions en matière de politique de l'habitat et se décline à l'échelle des vingt trois communes de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers.

Ce document fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté de Communes de répondre au mieux à la demande locale de logement, de permettre un développement cohérent de l'habitat et ainsi de mettre celui-ci au service de la cohésion sociale, d'assurer des liens de solidarité entre les différentes parties du territoire notamment au regard du fonctionnement urbain et du cadre de vie et enfin il favorise l'articulation des politiques territoriales déjà engagées (réhabilitation du patrimoine bâti, revitalisation des commerces, actions de rénovation urbaine, etc...). Il assure donc la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire et sert de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Le projet de P.L.H. comprend trois parties :

- le **Diagnostic** analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat en 2008 sur l'ensemble de la Communauté
- les **Orientations** qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat :
 - 1/ renforcer l'attractivité des centres anciens et cœurs de bourg
 - 2/ promouvoir la diversité de l'habitat
 - 3/ impulser et animer une dynamique communautaire de l'habitat
- le **Programme d'Actions** : il se décline en 14 actions stratégiques :
 - intégrer les orientations du P.L.H. dans les documents d'urbanisme (P.L.U.)
 - réalisations de réserves foncières (bâties et non bâties)
 - création d'une charte qualité et diversité de l'habitat, subventions capteurs solaires et photovoltaïques, récupérateurs d'eaux de pluie
 - subventions façades,
 - étude pré-opérationnelle « redynamisation des centres anciens et cœurs de village »
 - appui financier à la production de logements locatifs publics (2.000 €/log)
 - appui financier à la production de logements communaux (4 000 €/ log)
 - appui financier à l'accession sociale à la propriété (3 000 €/log 3 personnes, 4 000 €/log 4 personnes)
 - promotion de solutions d'habitat adapté ou spécifique
 - appui financier à la production de logements très sociaux (4 000 €/ log)
 - lutte contre l'habitat indigne
 - mise en place de protocoles de partenariat et suivi du P.L.H.
 - création et animation d'un observatoire de l'habitat
 - mise en place et animation d'un comité de pilotage

L'ensemble des actions proposées a été validé par :

- les élus du comité de pilotage (13 mai 2008)
- les maires des communes de la communauté (12 juin 2008)
- les élus du bureau de communauté (20 juin 2008)
- les élus du conseil de communauté qui ont apporté différentes remarques inscrites dans la délibération du 11 juillet 2008, celles-ci seront prises en compte dans la mise en œuvre du P.L.H.

La procédure d'adoption du P.L.H. conduit à l'échéancier suivant :

JUILLET 2008 : Validation du P.L.H. par la Communauté de Communes par délibération

JUILLET – AOUT 2008 : Transmission du P.L.H. arrêté par le Conseil de Communauté aux communes membres qui disposent d'un délai de deux mois, à compter de la réception du document, pour délibérer sur la proposition de Programme Local de l'Habitat.

OCTOBRE 2008 : Au vu des avis des communes, nouvelle délibération de la Communauté qui arrête le P.L.H. puis :

- Transmission au Préfet
 - Transmission du P.L.H. par le Préfet au Comité Régional de l'Habitat (CRH) dans un délai de deux mois
 - le CRH a 1 mois pour adresser des demandes motivées de modifications à l'EPCI ou pour valider le Projet
- Si des modifications sont demandées, l'EPCI doit les valider puis transmettre à nouveau le projet de P.L.H. aux communes qui ont deux mois pour donner leur avis.

FEVRIER 2009 : Si aucune modification n'est demandée ; dernière délibération de la Communauté et adoption du P.L.H.

La délibération adoptant le P.L.H. fait l'objet d'un affichage pendant 1 mois au siège de la Communauté ainsi que dans les mairies des communes membres.

Le projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) arrêté par la Communauté de Communes du Pays de Pamiers est donc soumis pour avis à la commune de Pamiers.

Il est proposé de délibérer sur le Programme Local de l'Habitat proposé par la Communauté de Communes du Pays de Pamiers ainsi que sur son plan d'actions, l'ensemble des documents vous a été remis.

Madame MATRICON rappelle qu'elle a précédemment abordé le sujet car cela lui paraît effectivement surréaliste dans le sens où l'on peut se demander comment cela a été calculé. Quand il est dit que le gain démographique sera de 3.000 personnes sur la Communauté de Communes, que cela fait 525 résidences principales dont 348 en logements sociaux sur la Ville de Pamiers. Elle se demande d'où viennent ces chiffres. La première des actions est d'intégrer les orientations du PLH dans les documents d'urbanisme ce qui est totalement impossible. Par ailleurs la proportion de logements sociaux représente 66 % des nouveaux logements qui seront faits, pourquoi ce pourcentage tout à coup ? Il est également dit qu'il va falloir « rebouster » le centre bourg, tous les logements sociaux seront-ils là ? Ce n'est plus de la mixité sociale, il faudrait que les logements sociaux aillent dans les quartiers un peu résidentiels, et qu'au contraire le centre ville puisse être investi par des logements moyens. Elle demande à ce que ce dossier soit reporté.

Monsieur le Maire souhaite savoir d'où viennent ces chiffres.

Monsieur LOPEZ répond qu'il y a des points développés par Madame MATRICON sur lesquels il peut être d'accord. Il s'agit d'un projet communautaire, un diagnostic a été réalisé par un Cabinet d'Etudes. Ce diagnostic a déterminé une augmentation de la population sur 6 ans de l'ordre de 3.000 personnes sur la Communauté de Communes. Il y a peut-être là exagération de la croissance. Sur cette population, le Cabinet a considéré qu'il y aurait un logement pour 2,2 personnes, ce qui équivaut à environ 1.000 logements à construire. Sur ces logements 545 sont à pourvoir au niveau social sur la Communauté dont 348 sur Pamiers. Il ajoute que ce qu'il faut savoir que ne sont pas comptabilisés dans ce nombre les logements en cours de réalisation, soit l'ancienne gendarmerie, les Marronniers, le Chandelet, ce qui représente 200 logements. Il resterait donc sur une période de 6 ans environ 150 logements sociaux à réaliser. Il faut changer la perception du logement social, Pamiers est située dans un département où les salaires sont relativement bas et près de 80 % des appaméens peuvent y prétendre, par ailleurs ils sont aujourd'hui de bonne qualité. Il rejoint Madame MATRICON sur un point : il faudrait demander à ce que ce ne soit pas une obligation, mais uniquement un objectif, qu'il n'y ait pas de pénalités au cas où le quota ne serait pas atteint.

Monsieur le Maire termine en disant qu'en conclusion il faudrait donc que cela soit un objectif et non une obligation.

Monsieur TEYCHENNE pense que Monsieur LOPEZ est passé très vite sur le diagnostic qui a été fait et sur sa qualité. Il ne faut pas partir de l'offre potentielle, car tout le problème de ce document, et le diagnostic est très clair, c'est qu'on est déjà sur la Communauté de Communes à

54 % de non imposables et sur Pamiers 71 % de la population est en dessous des 60 % du plafond HLM. Il s'agit d'une population qui n'a pas les moyens. Ce que démontre le diagnostic de façon très nette c'est la vacance du centre ville qui est en train de devenir un ghetto avec une concentration d'une population des plus défavorisées. Tous les programmes réalisés dans le cadre de la Loi de Robien sont vacants à 35 - 40 %.

Madame BERAGUAZ indique qu'elle avait participé à une commission de la Communauté de Communes et les statistiques de vacances à l'heure actuelle sont de l'ordre de 15 % en programme de Robien, et en ce qui concerne le centre ville il y a quelques bailleurs privés qui ont rénové le centre ville, avec subvention ou pas, et qui ont réalisé de très beaux appartements en centre ville. Elle ajoute que bien sûr il y a des immeubles enclavés de part les commerces, et des habitats insalubres aussi.

Monsieur TEYCHENNE poursuit l'analyse du diagnostic qui fait ressortir que les logements Loi de Robien sont inadaptés.

Monsieur le Maire répond qu'à Pamiers cette Loi a fonctionné car 15 % de non loués c'est pas mal, alors qu'au niveau national c'est effectivement 35 à 40 %.

Monsieur TEYCHENNE précise qu'il commente juste le texte qui a été remis. Il y est dit que sur Pamiers il y a 884 logements Loi de Robien vacants, c'est le chiffre affiché, et il est énorme. Dernier point, la vétusté des HLM, même s'ils sont bien intégrés ils sont anciens et ne correspondent pas à la demande. Il conclut en disant que face à un tel constat les propositions faites ne sont pas à la hauteur. Il précise que le groupe de gauche le votera car il s'agit d'un document de la Communauté de Communes et que cela correspond à des problématiques de villages ou de bourgs.

Monsieur le Maire remercie Monsieur TEYCHENNE et espère qu'une partie sera remplie.

Madame MATRICON précise qu'il serait possible de donner des modifications puisque l'avis de la Commune est demandé.

Monsieur le Maire propose de le voter pour ne pas bloquer le dossier en faisant des réserves car quelques anomalies ont été trouvées dans le dossier.

Madame BARTHES demande si les actions indiquées pour Pamiers vont intégrer l'agenda 21 ?

Monsieur QUEBRE répond que le PLH n'intègre pas les préconisations de l'agenda 21, il le fera lorsqu'il y aura les marchés de maîtrise d'œuvre. Aujourd'hui il est question de donner un avis sur un dossier porté par la Communauté de Communes.

Monsieur CASTAGNE souligne que la réponse à la question de Madame BARTHES n'a pas été apportée.

Monsieur le Maire demande à Madame BARTHES de reposer sa question.

Madame BARTHES précise que dans l'Agenda 21 de Pamiers il y a des fiches actions qui se rapprochent de certaines actions du PLH, la question qu'elle pose est en fait de savoir en ce qui concerne Pamiers, est-ce que cela sera intégré dans l'Agenda 21 ?

Monsieur QUEBRE confirme.

Monsieur LOPEZ ajoute qu'il y a un PLH mais aussi un PLU où ces actions seront retrouvées.

Monsieur CASTAGNE souhaite faire remarquer à Monsieur LOPEZ que la reconquête du centre ville est loin d'être faite vu que dans le diagnostic il est question de paupérisation, de la désertion de certains ménages, de personnes âgées et de jeunes. Le problème est que les personnes âgées ne peuvent pas revenir en centre ville par exemple, de même pour les personnes à mobilité réduite alors qu'ils le désireraient parce que très peu d'actions ont été entreprises. Il ajoute que ce diagnostic vient conforter ce qui avait été dit c'est que pour la reconquête du centre ville il y a une politique globale qui n'a pas été mise en place et qui fait défaut aujourd'hui. Il souligne une phrase du diagnostic qui dit « d'éviter une politique du coup par coup » c'est pourquoi il pense qu'il faudrait avoir une vision globale de ce qui est souhaité pour Pamiers demain.

Monsieur LOPEZ répond que l'ambition commune est la redynamisation du centre ville, mais on ne peut pas dire que jusqu'à ce jour rien n'a été fait car il y a eu des opérations de réhabilitation.

Monsieur CASTAGNE précise qu'il ne nie pas qu'il y ait eu des opérations, mais qu'il souligne que le coup par coup ne fait pas une politique et qu'il n'y a toujours pas de vision globale.

Monsieur DEYMIER répond que la vision globale va être faite à partir de l'OPAHRU dont le PLH est la mise en place ; l'OPAHRU c'est la politique et les moyens qui iront derrière.

Monsieur TEYCHENNE ajoute que la politique est extrêmement faible par rapport au diagnostic et n'est pas adaptée à la ville de Pamiers.

La délibération est adoptée avec :
31 voix pour
1 abstention (Mme MATRICON)

2-2) CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL – RECONQUÊTE DES CENTRES-BOURGS EN ARIÈGE

Monsieur LOPEZ, rapporteur, indique que le Conseil Général a décidé d'impulser une démarche partenariale avec les collectivités visant à reconquérir les centres-bourgs et centres villes, par la mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21.

Cette démarche a pour objectifs :

- d'inciter la construction ou la réhabilitation de logements locatifs conventionnés
- d'encourager les opérations de requalification des espaces publics

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers a décidé, par délibération du Conseil Communautaire du 11 juillet 2008, de valider la convention cadre habitat, dénommée convention-mère, avec le Conseil Général.

Cette convention fixe les interventions en faveur de l'habitat et en matière d'aménagement urbain:

1) interventions en faveur de l'habitat

- a) aide en faveur de l'habitat social privé (abondement des aides de l'ANAH et de la Communauté de Communes)

L'intervention en faveur de l'habitat social privé est définie dans la convention-mère et ne fait pas l'objet de convention avec la commune.

- b) aide aux organismes HLM

L'intervention en faveur de la production de logements conventionnés publics doit faire l'objet d'une convention spécifique, convention-fille, par programme de logements, entre la commune concernée et le Conseil Général.

Les aides sont de deux types :

- subvention à parité avec la commune à hauteur de 8 000 € maximum par logement
- garantie des emprunts des organismes HLM à parité avec la commune

2) interventions en matière d'aménagement urbain

Pour chaque projet, une convention spécifique doit être passée entre la commune maître d'ouvrage et le Conseil Général.

La subvention du Conseil Général porte sur les acquisitions nécessaires au projet à hauteur de 20 %, pour les démolitions à hauteur de 25 % et sur les travaux d'aménagement à hauteur de 20 % du montant des travaux.

Elle est attribuée sous réserve de la réalisation de logements sociaux publics ou privés (1 logement privé par tranche de 2 000 € de subvention, 1 logement public par tranche de 4 000 € de subvention).

La commune de Pamiers peut solliciter le Conseil Général pour le financement de deux opérations en cours :

- opération de logements rue Monseigneur Caulet et Marronnier
- aménagement du Square du Touronc et de la rue Jules Amouroux

Opération de logements rue Monseigneur Caulet et Marronnier

L'OPAC de l'Ariège ayant déjà bénéficié d'une aide de la commune de 4 000 € par logement pour le projet de l'ancienne gendarmerie, il s'agirait d'apporter la même aide à l'opération portée par la SAAHLM.

Sachant que les opérations en centre ville sont très difficiles à financer et à équilibrer en raison des surcoûts liés à la nature des sols, contraintes réglementaires diverses, accessibilité, démolitions, curetages, cette aide des deux collectivités pourrait permettre de faciliter la réalisation du projet.

Une convention fille pourrait être signée avec le Conseil Général pour cette opération de 19 logements qui servirait de test.

Aménagement du Square du Touronc et de la rue Jules Amouroux

Le Conseil Général propose dans la convention N°4, Commune de Pamiers – Opération Urbaine Collective 1^{ère} tranche rue Jules Amouroux, une subvention de 22 608 € soit 20% du coût de l'opération qui s'élève à 113 040 € H.T., sous réserve de la réhabilitation ou la création de 12 logements sociaux privés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général.

Le programme de logements de la rue Monseigneur Caulet et Marronnier permettra l'attribution de 57 392 € de subvention (plafond d'intervention du Conseil Général 80 000 €) pour les opérations futures d'aménagement urbain (îlot des trois pigeons, place Albert Tournier).

Il est proposé :

- de valider les engagements de réalisation de logements sociaux nécessaires pour l'obtention des aides du Conseil Général pour le projet d'aménagement du Square du Touronc et de la rue Jules Amouroux
- de valider les engagements financiers (4 000 €/logement et moitié de la garantie d'emprunt) pour le programme de logements de la rue Monseigneur Caulet et Marronnier
- d'approuver la signature de la convention N°4 rue Jules Amouroux annexée et celle qui sera proposée par le Conseil Général selon les dispositions décrites ci-dessus pour le projet de logements rue Monseigneur Caulet et Marronnier
- d'autoriser Monsieur le Maire à remplir toutes formalités nécessaires.

Monsieur CLAEYS souhaite faire deux remarques. La première concerne l'opération de la Rue du Collège et de la Rue du Marronnier, rue qui s'appelle aussi Monseigneur de Caulet. Il rappelle que cette opération a été lancée en 2006 et depuis il a été dit que cela allait aller vite, que les travaux allaient démarrer en 2007, puis ils ont été reportés début 2008, puis ils devaient effectivement démarrer l'été 2008. Il constate que rien n'a toujours été fait et qu'aujourd'hui ce dossier revient à l'ordre du jour. Il demande qu'elle est la date de début des travaux et s'ils seront liés ou non à l'obtention de la subvention ? Concernant sa deuxième remarque il indique qu'il trouve que cette ligne budgétaire est un peu une ligne fourre tout où se retrouvent l'opération suscitée, le Square du Touronc et de possibles aménagements de l'îlot des Trois Pigeons et de la Place Albert Tournier. Il constate qu'il y a là quatre opérations, dont une, le Square du Touronc, est en cours, mais où rien n'est connu pour les autres. Il demande donc quelques éclaircissements sur l'ensemble des ces opérations.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement pour le premier point les travaux auraient dû être commencés, mais l'appel d'offres a été infructueux et il a été nécessaire de relancer les appels d'offres.

Monsieur LOPEZ indique qu'il y a non seulement ce problème là, mais qu'il y a eu également des difficultés avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur CLAEYS indique qu'il n'est pas d'accord car l'ABF a donné son aval depuis tellement longtemps et les travaux auraient pu commencer l'été 2008.

Monsieur le Maire répète qu'il s'agit d'un retard dû aux appels d'offres infructueux.

Monsieur CLAEYS indique qu'il retient la réponse de Monsieur le Maire.

Pour la seconde remarque de Monsieur CLAEYS, Monsieur le Maire répond que tout simplement il s'agit du fait que le Conseil Général ne donne les subventions que si la Commune réalise des logements sociaux, ce qui explique que tout soit lié. Il ajoute qu'il n'est pas convaincu que tous les programmes inscrits seront réalisés du fait du manque de financements.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que la règle du Conseil Général précise que les 20 % de subventions sur les aménagements urbains plafonnés à 80.000 € sont accordés sous réserve du nombre de logements sociaux créés ou réhabilités.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2-3) DÉNOMINATION D'IMPASSE

Monsieur LOPEZ, rapporteur, indique que les lots du lotissement Baysselier, situé route de Bouchonne, sont desservis par une voie interne en impasse.

Madame Baysselier a demandé qu'une adresse postale définitive soit attribuée et avait proposé les noms suivants : « impasse Jean-Pierre Baysselier » ou « impasse des Souvenirs ».

Le Conseil Municipal ayant ajourné cette demande, deux autres propositions sont faites : « impasse des Glaïeuls » ou « impasse du Soleil ».

Il est proposé de choisir parmi ces propositions la dénomination de cette impasse.

Le Conseil décide de dénommer l'impasse : Impasse du Soleil.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2-4) AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MOBILIER URBAIN MOBI-ESPACE

Monsieur LOPEZ, rapporteur, indique qu'une convention a été passée avec la société Mobi-Espace, le 16 octobre 1992, pour l'implantation d'un ensemble de mobiliers urbains.

Cette convention prévoyait la concession de 9 emplacements d'un format standard de 2 m² type « sucette » double face, scellés directement au sol.

Par avenant en date du 18 décembre 1998, 3 emplacements supplémentaires étaient concédés.

Actuellement 4 dispositifs ont été déposés :

- Place Ste Hélène
- Bd de la Gare/av St Jean
- Rue du Jeu du Mail face au chemin des Cimes
- Route de Villeneuve

La société souhaite les remplacer sur les emplacements suivants :

- Av de Toulouse près du n°29
- Av de Foix à la hauteur de l'ancien centre de secours
- Route de Mirepoix devant Leader Price
- Av de la Bouriette entrée Carrefour

Sur chaque mobilier, une face est réservée à la communication de la commune.

Au titre de la redevance, les dispositions de la convention initiale et de l'avenant n°1 sont maintenues, complétées par les éléments suivants :

- un planimètre réservé à la communication de l'Office du Tourisme sera installé Square Jean Moulin (2 faces réservées à la commune).

- la réalisation du visuel réservé à la communication de l'Office du Tourisme sera à la charge de la société Mobi-Espace.

Monsieur TEYCHENNE demande le montant de la redevance sur les sucettes. Il explique que s'il n'y a pas de montant de redevance proposé ce n'est pas une bonne affaire et précise que s'il n'y a pas de redevance sérieuse il faudrait renégocier ce contrat.

Monsieur le Maire explique que la nouvelle négociation aura lieu dans 2 ans et qu'il conviendra à ce moment là d'être vigilant sur cette redevance.

Monsieur TEYCHENNE ajoute que sur Toulouse ou sur Paris ces sociétés financent le « vélib' », alors que pour Pamiers il semblerait qu'elles ne donneraient que quelques faces. Il termine en disant que ce dossier devrait être vu en commission des finances.

Monsieur le Maire approuve.

La délibération est adoptée avec :
28 voix pour
4 voix contre

2-5) CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur LEGRAND, rapporteur, rappelle que le 10 juillet 2008, le Conseil a constitué une commission communale des impôts directs comprenant 16 membres titulaires et 16 suppléants.

La Direction des Services Fiscaux vient d'informer la commune qu'après examen attentif des propositions du Conseil Municipal, deux membres titulaires ne remplissent pas les conditions requises.

Ils sont en effet imposés au titre d'une société et non en nom propre.

Deux autres personnes domiciliées hors de la commune de Pamiers mais exerçant une activité professionnelle à Pamiers, en nom propre et soumise à la taxe professionnelle, doivent être proposées.

⇒ Docteur Bernard DAUPTAIN

⇒ Monsieur ROCHET des établissements ROCHET en Zone Industrielle de Pic.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3-1) TRANSFERT DE LA MAISON DE LA SOLIDARITÉ – APPEL D'OFFRES OUVERT

Monsieur RIBAUTE, rapporteur, indique que la Commune envisage de transférer la Maison de la Solidarité, actuellement abritée dans l'immeuble communal rue des Carmes, vers la Maison de Services au Public et de l'Action Sociale.

Le programme prévoit l'aménagement d'un plateau de 230 m² dans l'aile Est, sur plancher neuf, en bureaux et salles de réunion et formation.

L'accès aux bureaux s'effectuera depuis le jardin de la galerie par un ascenseur entièrement réhabilité.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Serge CROS.

Le marché de travaux à mettre en œuvre sera alloti sous la forme qui figure dans votre dossier en 9 lots.

L'ensemble des travaux est évalué à 230 000 € H.T.

La consultation sera lancée par le biais de la procédure d'appel d'offres et, s'il y a lieu, la procédure de marché négocié avec autorisation de signature des marchés dès lors que la commission d'appel d'offres l'aura attribué dans le respect de l'enveloppe financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3-2) CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RESTAURANT, D'UN MULTI-ACCUEIL ET D'UNE SALLE CLAE À L'ÉCOLE MATERNELLE DES CONDAMINES - APPEL D'OFFRES OUVERT

Monsieur RIBAUTE, rapporteur, indique que le programme définitif de création de salle de restaurant, d'un multi accueil et salle CLAE à l'école des Condamines a été validé par le groupe de travail le 02 octobre 2008 en phase APD.

Il comprend :

Un multi accueil d'une capacité de 24 enfants, réservé et adapté aux enfants de 2 à 4 ans non scolarisés.

Un bureau et une biberonnerie ont été ajoutés au programme initial.

Une salle de restaurant dont la capacité d'accueil a été augmentée pour accueillir 50 rationnaires par services et une cuisine modifiée permettant un fonctionnement en liaison chaude et en liaison froide.

Il a été ajouté au programme une salle CLAE de 50 m² à la demande du service enfance et Jeunesse.

Le marché de travaux à mettre en œuvre sera alloti sous la forme qui figure dans votre dossier en 14 lots.

L'ensemble des travaux est évalué à 810 000 € H.T.

La consultation sera lancée par le biais de la procédure d'appel d'offres et, s'il y a lieu, la procédure de marché négocié avec autorisation de signature des marchés dès lors que la commission d'appel d'offres l'aura attribué dans le respect de l'enveloppe financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3-3) CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RESTAURANT ET D'UN MULTI-ACCUEIL À L'ÉCOLE MATERNELLE GABRIEL FAURÉ - APPEL D'OFFRES OUVERT

Monsieur RIBAUTE, rapporteur, indique que le programme définitif de création de salle de restaurant et d'un multi accueil à l'école Gabriel Fauré a été validé par le groupe de travail le 09 juillet 2008 en phase APD.

Il comprend :

Un multi accueil d'une capacité de 24 enfants, réservé et adapté aux enfants de 2 à 4 ans non scolarisés.

Un bureau et une biberonnerie ont été ajoutés au programme initial.

Une salle de restaurant dont la capacité d'accueil a été augmentée pour accueillir 50 rationnaires par services et une cuisine modifiée permettant un fonctionnement en liaison chaude et en liaison froide.

Le marché de travaux à mettre en œuvre sera alloti sous la forme qui figure dans votre dossier en 14 lots.

L'ensemble des travaux est évalué à 705 000 € H.T.

La consultation sera lancée par le biais de la procédure d'appel d'offres et, s'il y a lieu, la procédure de marché négocié avec autorisation de signature des marchés dès lors que la commission d'appel d'offres l'aura attribué dans le respect de l'enveloppe financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3-4) MARCHÉ À BON DE COMMANDE – TRAVAUX DE VOIRIE - APPEL D'OFFRES OUVERT

Monsieur RIBAUTE, rapporteur, indique que le marché à bon de commande en cours arrive à son terme le 31 décembre 2008.

Il permet d'effectuer des travaux de voirie, hors programmation pluriannuelle.

Il s'agit de travaux de petits ou moyens volumes à réaliser avec réactivité pour lesquels une procédure de consultation spécifique n'est pas opportune.

La durée du marché est fixée à un an, renouvelable trois fois.

Le montant annuel minimum est de 150 000 € H.T. et le maximum de 200 000 € H.T.

La consultation sera lancée par le biais de la procédure d'appel d'offres et, s'il y a lieu, la procédure de marché négocié avec autorisation de signature des marchés dès lors que la commission d'appel d'offres l'aura attribué dans le respect de l'enveloppe financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3-5) EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES CANONGES – LOT N° 6 : ÉLECTRICITÉ – AVENANT N° 1

Monsieur RIBAUTE, rapporteur, indique qu'un appel d'offres ouvert, lancé en vue de procéder aux travaux d'extension de l'école élémentaire des Canonges, a permis d'attribuer le lot n°6 – Electricité, à l'entreprise E.E.G.I. à Foix (09).

Le marché a été passé pour un montant de 13.850,34 € H.T.

Pour des considérations d'ordre pratique, il apparaît nécessaire de prévoir une alimentation électrique aux volets roulants des ouvertures créées.

Le coût de ces travaux supplémentaires envisagés s'élève à 481,00 € H.T.

De la sorte, le marché se trouverait porté à 14.331,34 € H.T. ; ce qui représente une augmentation de 3,47%.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3-6) EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES CANONGES – LOT N°1 : GROS ŒUVRE – AVENANT N° 1

Monsieur RIBAUTE, rapporteur, indique qu'un marché négocié passé à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, lancée en vue de procéder aux travaux d'extension de l'école élémentaire des Canonges, a permis d'attribuer le lot n°1 – Gros-œuvre, à l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION PYRENEES à Pamiers (09).

Le marché a été passé pour un montant de 90.000,00 € H.T.

L'évolution du chantier fait apparaître la nécessité de créer un regard de visite du réseau d'eaux usées.

La construction d'un trottoir d'accès à la zone d'extension de l'école s'avère également nécessaire.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires envisagés s'élèvent à 2.221,96 € H.T.

De la sorte, le marché se trouverait porté à 92.221,96 € H.T. ; ce qui représente une augmentation de 2,47%.

Monsieur CASTAGNE demande s'il peut fonder l'espoir de voir un jour l'Ecole des Canonges terminée.

Monsieur RIBAUTE répond par l'affirmative et souhaite que le ruban soit vite coupé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR

3-7) CRÉATION D'UNE PASSERELLE RD 10 – PONT DE VICARIA – CONVENTION DE MANDAT

Monsieur COTTES, rapporteur, rappelle que par délibération du 24 janvier 2008, le Conseil Municipal validait le principe de la restauration du pont de Vicaria avec la création d'une passerelle pour la sécurisation des piétons.

La création de cette passerelle financée par la Ville est réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Dans cette perspective, le Conseil Général a attribué le marché au groupement d'entreprise COLAS-GAUTHIER.

Le coût définitif pour la Ville de Pamiers (hors éclairage) s'élève à 312.412 € H.T.

Les travaux ont débuté par le déplacement des réseaux, ils dureront jusqu'en juin.

Afin de finaliser notre partenariat technique et financier, il convient de signer la convention de mandat sur la base des chiffres connus et mentionnés ci-dessus.

Un premier versement de 150 000 € sera sollicité par le Conseil Général dès le début des travaux. Le solde sera versé en fin de chantier sur la base des quantités effectivement mises en œuvre et des prix consentis par cette opération.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de prendre acte des montants des résultats de l'appel d'offres de la passerelle et de l'autoriser à signer la convention de mandat définissant les modalités de partenariat de la Ville et du Conseil Général.

Monsieur FRANCO indique que le groupe de gauche est tout à fait d'accord pour une passerelle piétonnière sur le Pont de Vicaria, elle est indispensable ; mais il précise que les habitants du quartier de Rigail et de la colline sont inquiets des conditions dans lesquelles doivent se dérouler les travaux. Un problème important va se poser en ce qui concerne la sécurité des habitants du quartier. Il souhaite être informé sur la durée et les conditions de déplacements des habitants du quartier pendant les travaux.

Monsieur le Maire répond que les travaux s'étendront jusqu'aux mois de mai ou de juin, différentes propositions ont été étudiées suite à de longues discussions concernant la sécurité. La circulation sera alternée pendant les travaux à l'exception de sept semaines où le pont sera complètement bloqué. En voiture les habitants seront obligés de faire un détour de 18 kms, mais pour ceux qui souhaiteront traverser le pont il y aura la passerelle et des vélos'lib à disposition. Ensuite un véhicule sanitaire sera à disposition sur les lieux pour ne pas avoir à traverser, et un véhicule pompiers de premiers secours. Monsieur le Maire termine en précisant que le planning complet des travaux est à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Monsieur FRANCO ajoute que cela risque tout de même de poser de graves problèmes comme une maladie où un médecin devrait se déplacer la nuit.

Monsieur le Maire répond que tout cela est prévu, il y a également une navette une fois par semaine.

Madame QUINTARD regrette qu'il n'y ait eu qu'une réunion une fois que la décision était prise alors qu'il y avait plusieurs schémas envisageables. Elle ajoute qu'une réunion aurait pu avoir lieu avant pour poser la question aux habitants des problèmes qu'ils allaient rencontrer et de leurs attentes, ainsi les projets auraient pu tenir compte de l'avis des personnes ; car malgré toutes les précautions prises des personnes vont se trouver en grande difficulté, notamment les personnes âgées qui ont besoin de quelqu'un chez elles plusieurs fois par semaine.

Monsieur le Maire conclut en disant que la réunion a été organisée par le Conseil Général, la Commune n'est qu'en deuxième position dans ce projet.

Monsieur TEYCHENNE rejoint Madame QUINTART en ce qui concerne la démocratie participative car plus tôt on dialogue mieux c'est. Il ajoute qu'à la lecture du dossier technique il voit que le bois utilisé est du bois exotique et Madame MATRICON, qui a quitté la séance a demandé à

Monsieur TEYCHENNE de le dire en son nom, et il le reprend au nom du groupe de gauche car elle a raison : quand on veut développer la filière bois en Ariège, quand on voit la qualité des mélèzes qu'il y a dans le département, il vaudrait mieux se servir des matériaux locaux, il serait dommage, alors que tout le monde a le même discours sur le développement de la filière bois, sur le bilan carbone, de ne pas utiliser les matériaux locaux.

Monsieur le Maire répond qu'il sera demandé au constructeur de la passerelle s'il y a possibilité d'utiliser un bois de qualité d'Ariège, si c'est possible il le fera.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-1) CONVENTION DE PARTENARIAT – ASSOCIATION « JUSTE UN AVANT-GOÛT »/MAIRIE DE PAMIER – OPÉRATION « ENTREZ DANS LA DANSE »

Madame DELATTRE, rapporteur, indique que dans le cadre de sa programmation annuelle « Les Balades Culturelles », un effort a été engagé sur la danse contemporaine et notamment sur la danse Hip-Hop.

Dans le cadre des rencontres internationales de Hip-Hop, la ville de Pamiers accueille en résidence la Compagnie Wanted Posse pour la création du spectacle « Racines » du 3 au 15 novembre 2008.

Au cours de cette résidence élaborée en partenariat avec les associations « Juste un avant goût », seront organisés des ateliers avec les jeunes, des rencontres avec le chorégraphe, les artistes et le public.

Une restitution de ces rencontres et de la création aura lieu au cours de deux séances offertes au public, les 13 et 14 novembre.

D'autre part, les jeunes Appaméens seront conviés en exclusivité à un spectacle de danse, « Les In-Droïdes » par la Aircompagnie.

Il est proposé de finaliser cette opération par la signature d'une convention avec l'association « juste un avant goût » organisatrice des rencontres internationales de Hip-hop et de déposer une demande de subvention de 6.500 € auprès du Conseil Général.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-2) CONVENTION VILLE DE PAMIER – ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – ASSOCIATION ARLEQUIN DES ÉTOILES – COMPAGNIE DE THÉÂTRE

Monsieur RIBAUTE, rapporteur, indique que dans le cadre du fonctionnement au sein de l'Ecole Municipale de Musique de son activité théâtre musical, intégrée à son projet pédagogique, je vous propose pour l'année scolaire 2008/2009, de passer une convention avec l'association « Arlequin des Etoiles » pour l'animation des ateliers.

Cette convention de partenariat établie pour une année scolaire, a pour objet de définir les relations entre l'école municipale de musique et l'association, ainsi que les conditions de partenariat.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-3) CONVENTION DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) – CIBC DE L'ARIÈGE – MAIRIE DE PAMIER

Madame DELATTRE, rapporteur, indique que dans un contexte associatif particulièrement riche et dans le but de maintenir ce tissu associatif, la ville de Pamiers souhaite mettre en place un accompagnement des structures développant des activités d'utilité sociale et employeuses de contrats aidés.

Le dispositif local d'accompagnement se propose d'accueillir et d'apporter un appui de proximité aux structures dans leurs démarches de consolidation, d'autonomisation et à terme de pérennisation des activités et du ou des postes maintenus ou à créer.

Il s'agit d'accompagnements individualisés pouvant intervenir dans les domaines de la communication, gestion, comptabilité, management, appui à l'organisation, refonte du projet de la structure, mutualisation des emplois.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé, une convention avec le C.I.B.C. de l'Ariège, structure porteuse du DLA.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4-4) RESTAURATION DES ARCHIVES MUNICIPALES – NUMÉRISATION DU FONDS PHOTOS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur RIBAUTE, rapporteur, décrit l'opération de restauration des archives municipales :

1) Comme les années précédentes, la restauration et la numérisation des documents d'archives se poursuit. Pour l'année 2008 il a été prévu :

La restauration et la numérisation de deux registres de l'état civil. Cette opération est passée dans le cadre d'un marché à bons de commande, deuxième tranche ;

La restauration de diverses pièces d'archives prises dans les fonds ancien et moderne ;

La numérisation du fonds photos Henri Rouzaud. Cette opération fait l'objet d'un marché à bons de commande.

Demande de subvention

2) Afin de poursuivre cette politique de restauration et de conservation des archives municipales, un dossier de demande de subvention a été soumis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre de la programmation d'intervention culturelle de l'Etat.

Le montant de l'opération est estimé cette année à 9500 €, avec une participation de l'Etat de 2700 €.

Monsieur CLAEYS souligne que la numérisation du fonds municipal est importante, mais il souhaiterait que lorsqu'il s'agit de pièces d'archives prises dans les fonds anciens qu'à l'avenir le Conseil sache de quelle pièce il s'agit exactement, c'est-à-dire qu'il faudrait que la Commission Patrimoine se réunisse de façon à ce qu'il puisse y avoir un choix effectué parmi les pièces à restaurer.

Monsieur RIBAUTE s'excuse de ne pas avoir réuni la commission, mais des problèmes de santé l'en ont empêché. Il ajoute qu'une commission est prévue pour la semaine qui suivra la séance du Conseil.

Monsieur CLAEYS précise que sa demande ne concernait que l'avenir, pour les futures propositions.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5-1) RÉHABILITATION DE LA FILIÈRE OZONE DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – VALIDATION DU DOSSIER « PRO » ET DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur QUEBRE, rapporteur, indique que la ville de Pamiers dispose d'une usine de production d'eau potable de capacité 7000 m³/j prélevant l'eau brute dans la rivière Ariège.

L'ozone est un gaz d'oxydation très puissant fabriqué sur site. Ce gaz est utilisé dans le traitement d'eau potable en raison de son action d'oxydation des matières organiques (désinfection).

L'objet de ce projet est la mise en conformité de l'usine vis-à-vis de la réglementation en vigueur. En effet, de fortes teneurs en ozone résiduel (après traitement) sont présentes dans les événements des tours d'ozonation, dans les locaux, y compris à l'extérieur du bâtiment d'exploitation. Les concentrations observées dépassent les valeurs limites imposées par la réglementation relative à l'ozone.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ARRAGON afin de proposer à la collectivité, à partir de l'étude de diagnostic déjà réalisée par la société OEI et de son propre diagnostic complémentaire, une réponse technique adaptée à la problématique exposée.

Le projet qui vient d'être présenté par le maître d'œuvre propose la mise en place d'un destructeur d'ozone résiduel de type thermo-catalytique, le ventilateur de captage des événements de pré et post-ozonation, les canalisations, le remplacement des trappes et l'adaptation de la ventilation des locaux, pour un montant de 83.000 € HT.

Il est proposé :

- D'approuver le projet présenté par le Cabinet ARRAGON,
- De solliciter les partenaires financeurs, Agence de l'eau Adour Garonne et Conseil Général de l'Ariège en vue de l'octroi d'attributions d'aides publiques maximales (subventions).

La délibération est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 15.

Le Maire,